

Protection HYDROFUGE

Substance Active d'origine Végétale

Description

D31 éco·R est un hydrofuge prêt à l'emploi biosourcé. Il imperméabilise les murs, toitures, terrasses, tissus.

D31 éco·R est formulé à base de matière active 100% biosourcée et d'origine végétale.



Caractéristiques

Solution Hydrofuge Biosourcée prêt à l'emploi pour tous supports poreux (tuiles, enduits, bois, tissus...)

Contre l'humidité pénétrante : pluie, ruissellement...

Limite l'encrassement

Non filmogène, laisse respirer le matériau traité, sans en modifier l'aspect. Rend les parois «auto-lavables». Évite l'éclatement dû au gel. Le support traité peut être peint après élimination de l'excédent resté en surface.

- Sans silicone
- Sans dérivés fluorocarbonés
- Substance active d'origine végétale. Matière première renouvelable

Application

- Agiter avant emploi.
- Appliquer l'hydrofuge D 31 éco·R prêt à l'emploi, sur un support parfaitement sec, à l'aide d'un pinceau, d'une brosse ou d'un pulvérisateur.
- Les matériaux sont instantanément imperméabilisés.
- L'application se fait en 1 seule passe en voile léger. Ne pas appliquer à saturation. Ne pas appliquer sur des supports peu absorbants (effectuer préalablement un «test de la goutte d'eau»).
- Prévoir 0,2 litre d'hydrofuge D 31 éco·R par m² (ou moins selon porosité du support).

Composition

Émulsion en phase aqueuse d'urethane hydrophobe d'origine naturelle.

Sans silicone

Sans dérivés fluorocarbonés

Substance active d'origine végétale

Limites d'emploi

- Éviter tout contact avec les supports non-absorbants tels que le verre, les métaux légers, les polycarbonates...
- En cas de projections accidentelles, essuyer avec une éponge humide avant séchage.
- Conserver hors de portée des enfants.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Éliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets.

Référence & Conditionnement

Réf 222 005 : Bidon de 5 litres (pour 25 m²)

Réf 222 020 : Bidon de 20 litres (pour 100 m²)

Parce qu'à nos yeux combiner efficacité et respect de l'environnement est plus que jamais un impératif absolu, DALEP innove en présentant sa gamme éco·R (éco-responsable) pour le traitement raisonné des surfaces.

Découvrez des produits plus respectueux des supports traités et développés pour leur faible impact environnemental.

Formulés selon un cahier des charges exigeant et des contraintes strictes, nos produits vous assurent des effets visibles et durables.

